



SECRETARIAT

AS/Cult (2023) CB 07

11 décembre 2023

**À l'attention des membres de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

**Carnet de bord  
de la réunion tenue à Paris les 4 et 5 décembre 2023**

La **Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**, réunie à Paris le lundi 4 décembre 2023 de 9 h 00 à 17 h 30 et le mardi 5 décembre 2023 de 9 h 00 à 16 h 00, sous la présidence de Mme Yevheniia Kravchuk (Ukraine, ADLE), puis de M. Rafael Huseynov (Azerbaïdjan, ADLE),

**Lundi 4 décembre 2023, de 9 h 00 à 12 h 30**, en ce qui concerne :

- **Ouverture** : a accepté la participation à la réunion de M. David Nezer, chef de mission adjoint de la délégation permanente d'Israël auprès des organisations multilatérales en France, en tant qu'observateur ;
- **Procès-verbal** : a approuvé le procès-verbal de la réunion tenue à Strasbourg les 10 et 12 octobre 2023 ;
- **La lutte contre les SLAPP : un impératif pour une société démocratique** (Rapporteur : M. Stefan Schennach, Autriche, SOC) : a approuvé deux amendements proposés par le rapporteur au projet de résolution ; est convenue de les déposer en tant qu'amendements de la commission, conformément à l'article 34.1 du Règlement de l'Assemblée ;
- **Enseignement en ligne et besoins éducatifs spéciaux des enfants handicapés et sujets à des difficultés d'apprentissage** (Rapporteur : M. Pavlo Sushko, Ukraine, CE/AD) : a examiné une note introductive et a tenu un échange de vues avec la participation en ligne de Mme Judith Hollenweger Haskell, Zürich, Suisse ;
- **Garantir la liberté des médias et la sécurité des journalistes : une obligation des États membres** (Rapporteur : M. Mogens Jensen, Danemark, SOC) : a pris acte de l'exposé des motifs et a noté que Mme Zeynep Yildiz (Turquie, NI) présenterait un avis divergent conformément à l'article 50.4 du Règlement ; a ensuite adopté un projet de résolution et un projet de recommandation, approuvant ainsi le rapport ;
- **Propagande et liberté d'expression en Europe** (Rapporteuse : Mme Tonia Antoniazzi, Royaume-Uni, SOC) : a approuvé la proposition du rapporteur de changer le titre en « Propagande et liberté d'information en Europe » ; a tenu un échange de vues avec la participation de M. Andrey Rikhter, Professeur Chercheur, Département de journalisme, Faculté d'arts, Université Comenius de Bratislava, République slovaque ; Mme Katarína Klingová, Chercheuse principale, Centre pour la démocratie et la résilience, groupe de réflexion GLOBSEC, Bratislava, République slovaque ; M. Craig Matasick, Chef d'équipe, Intégrité de l'information, Direction de la gouvernance publique, OCDE ;

**Lundi 4 décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 30**, en ce qui concerne :

- ***Priorités de la commission et propositions pour de nouveaux rapports en 2024 :***

- a examiné une note de la Présidente de la commission ; a approuvé la modification des mandats des sous-commissions, tels qu'ils figurent à l'Annexe I du présent carnet de bord, conformément aux priorités stratégiques spécifiées dans la Déclaration de Reykjavík ; en conséquence, les sous-commissions seront reconstituées en 2024 comme suit :
  - Sous-commission de la culture, de l'éducation et des valeurs démocratiques
  - Sous-commission de la jeunesse et de la société du futur
  - Sous-commission des médias et de la société de l'information
- est convenue de demander au Bureau d'établir un.e rapporteur.e général.e sur la gouvernance et l'éthique dans le sport, dont le mandat figure à l'Annexe II du présent carnet de bord ;

- ***Programme de travail de la commission***

- ***Projets de propositions de résolutions et de recommandations***

- a décidé de donner la priorité à deux propositions de résolutions sur :
  - *La socialisation à l'école : pour une éducation inclusive qui favorise les valeurs démocratiques*, présentée par Mme Luz Martinez Seijo (Espagne, SOC) (en remplacement de la proposition de recommandation sur *La socialisation à l'école, un moyen de favoriser le bien-être des élèves*, Doc. 15702) ; et
  - *La concentration des médias et les menaces au pluralisme et à l'indépendance des médias*, présentée par M. Mogens Jensen (Danemark, SOC) ;

en l'absence du quorum requis pour les déposer conformément à l'article 25.2 du Règlement de l'Assemblée, a exprimé son soutien aux deux projets de propositions de résolutions et a encouragé les membres à les signer ;

- a approuvé deux autres projets de propositions de résolutions sur :
  - *Préserver la culture et le patrimoine ruraux européens*, présentée par Mme Zeynep Yildiz (Türkiye, NI), et
  - *La liberté des médias dans le sport*, présentée par Lord George Foulkes (Royaume Uni, SOC),

et a demandé au Secrétariat de les inclure dans l'ordre du jour de sa réunion de mars ou d'avril 2024 ;

- ***Patrimoine culturel et changement climatique*** (Rapporteur : M. Andries Gryffroy, Belgique, NI) : a tenu un échange de vues avec la participation de Mme Isabelle Palmi, directrice d'ICOMOS France ; a pris acte de l'exposé des motifs et a ensuite adopté un projet de résolution et un projet de recommandation, approuvant ainsi le rapport ;

- ***Contre l'effacement de l'identité culturelle en temps de guerre et de paix*** (Rapporteuse : Mme Yevheniia Kravchuk, Ukraine, ADLE) : a examiné une note introductive et a tenu un échange de vues avec la participation de Mme Kristin Hausler, Présidente du Comité pour la sauvegarde du patrimoine culturel dans les conflits armés, Association de droit international (ILA) ;

**Mardi 5 décembre 2023, de 9 h 00 à 12 h 15**, en ce qui concerne :

- ***Prix du Musée 2024 du Conseil de l'Europe*** (Représentant de la commission pour le Prix du Musée du Conseil de l'Europe : M. Constantin Efstathiou, Chypre, SOC) : a tenu un échange de vues avec M. Mathieu Viau-Courville, Luxembourg, membre du Jury du Prix du Musée, et a décidé d'attribuer le Prix du Musée 2024 au Sybir Memorial Museum, Białystok, Pologne ;

- **Composition des sous-commissions** : a approuvé les changements suivants :

Sous-commission des médias et de la société de l'information :

- M. Olivier Bitz (France, ADLE) devient membre titulaire ;
- M. François Bonneau (France, ADLE) devient membre titulaire ;

- **Réponses du Comité des Ministres et suivi de la part de la commission**

- a pris note de la [réponse](#) du Comité des Ministres à la [Recommandation 2249 \(2023\)](#) sur « Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : une plateforme pour le dialogue interculturel », adoptée lors de la 1476e réunion des Délégués des Ministres le 27 septembre 2023 ; a demandé au rapporteur, M. Andries Gryffroy (Belgique, NR), de préparer une analyse avec, si nécessaire, des propositions de suivi et d'en informer la commission ;
- a pris note de la [réponse](#) du Comité des Ministres à la [Recommandation 2250 \(2023\)](#) sur « Promouvoir l'enseignement et la recherche en ligne au-delà des frontières nationales », adoptée lors de la 1480e réunion des Délégués des Ministres le 8 novembre 2023 ; a demandé au président ou à la présidente de la future Sous-commission de la culture, de l'éducation et des valeurs démocratiques de préparer une analyse avec, si nécessaire, des propositions de suivi et d'en informer la commission ;

- **Renvois pour consultation** : a décidé de répondre au Bureau que la proposition de recommandation sur « *La socialisation à l'école, un moyen de favoriser le bien-être des élèves* » pourrait être renvoyée à la commission pour information, sachant qu'une nouvelle proposition de résolution sur « *La socialisation à l'école : pour une éducation inclusive favorisant les valeurs démocratiques* » a été distribuée pour recueillir des signatures, en vue d'être déposée ;

- **Déclarations d'absence de conflit d'intérêts** : a entendu les déclarations d'absence de conflit d'intérêts de la part de Mme Yevheniia Kravchuk (Ukraine, ADLE),

- en tant que représentante de la commission au Réseau de Parlementaires de référence pour un environnement sain et
- en tant que rapporteure pour avis sur « *Renforcer une perspective pour la jeunesse au sein des travaux de l'Assemblée parlementaire* » (Rapporteur: M. Anastasios Chatzivasileiou, Grèce, PPE/DC) ;

- **Questions diverses :**

- a pris note de l'appel à candidatures pour le Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes 2024 ;
- a accepté une proposition de M. Constantinos Efstathiou et de M. Theodoros Rousopoulos de reprendre la discussion sur la situation du monument de Sainte-Sophie à Istanbul (Turquie), inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, et de tenir un échange de vues avec le directeur du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO lors d'une réunion ultérieure en 2024 ;

- **Risques et opportunités du Métavers** (Rapporteur : M. Andi Lucian Cristea, Roumanie, SOC) : a examiné un rapport d'expert et a tenu une audition avec la participation de Mme Verity McIntosh, chercheuse et maître de conférences en réalités virtuelles et étendues, University of the West of England, Bristol, membre du Centre de recherche sur les cultures numériques, Royaume-Uni ; Mme Cristina Voinea, Chercheuse invitée, Centre Uehiro d'éthique pratique d'Oxford, Faculté de philosophie, Université d'Oxford, Royaume-Uni ;

- **Désignation de représentants pour les événements à venir** : a approuvé, sans frais pour l'Assemblée, la participation de M. Andi-Lucian Cristea (Roumanie, SOC), en tant que rapporteur sur « *Risques et opportunités du Métavers* », à la Journée de l'innovation en Europe centrale et orientale, le 12 décembre 2023 à Varsovie, Pologne ;

**Mardi 5 décembre 2023, de 14 h 00 à 16 h 00**, en ce qui concerne :

- **Mouvement olympique et maintien de la paix : la neutralité du sport est-elle au service des valeurs du sport ?** (Rapporteuse : Mme Denisa Elena Neagu, Roumanie, ADLE) : a tenu une audition avec la participation de M. Luigi Melica, professeur de Droit public comparé, Université de Salento, Italie ; et M. Bernard Hilgers, trésorier des Académies Olympiques Européennes (AOE) ;

- **Prochaines réunions** : a pris note des réunions de la commission programmées en 2024 et a confirmé la tenue de la prochaine réunion lors de la 1<sup>ère</sup> partie de session de 2024 (22-26 janvier 2024) ;

\*\*\*

**La Sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine** (de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias) réunie à Paris le mardi 5 décembre 2023 de 12h15 à 12h30, sous la présidence de Mme Luz Martinez Seijo (Espagne, SOC), vice-Présidente ;

en ce qui concerne :

- **Election du Bureau de la sous-commission** : a élu par acclamation Mme Luz Martinez Seijo (Espagne, SOC) Présidente ;
- **Questions diverses** : a entendu la proposition de la Présidente de tenir une réunion conjointe des futures sous-commissions responsables dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la jeunesse en Espagne, en octobre 2024.

Roberto Fasino, Dana Karanjac, Silvia Arzilli, Marc Gruber

-----  
Copies à :

Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire  
Directrice, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée  
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie  
Secrétaire Général du Congrès  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeurs Généraux  
Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe  
Directeur du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

## ANNEXE I : NOUVEAUX MANDATS DES SOUS-COMMISSIONS

### ***Mandat de la Sous-commission de la culture, de l'éducation et des valeurs démocratiques (AS/Cult/CED)***

1. La sous-commission examine le rôle de la culture, du patrimoine et de l'éducation dans le renforcement des droits humains, de la citoyenneté démocratique et de la cohésion sociale, dans le contexte de la feuille de route définie dans la Déclaration de Reykjavik du 17 mai 2023, et en tenant compte de la Résolution sur le renouveau de la mission civique de l'éducation, adoptée le 29 octobre 2023 par la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation, et de la Déclaration finale « Créer notre avenir : créativité et patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique », adoptée par la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe le 1<sup>er</sup> avril 2022.
2. La sous-commission examine en particulier :
  - 2.1. la modernisation des politiques culturelles et éducatives, pour garantir l'accès de tous à la culture et à une éducation de qualité, comme conditions préalables au développement humain, à l'autonomisation de la société civile et à l'adhésion aux valeurs démocratiques ;
  - 2.2. le développement d'outils innovants, de synergies et de partenariats entre les institutions culturelles, du patrimoine et de l'éducation, pour maintenir la vitalité culturelle, développer la compréhension mutuelle et promouvoir le respect de la diversité ;
  - 2.3. l'intégration de la culture et de l'éducation dans d'autres domaines politiques, pour soutenir l'intégration des personnes qui se sentent vulnérables ou marginalisées, relever les défis posés par l'incertitude quant à l'avenir, la méfiance et l'érosion des liens civiques, et accroître la résilience sociétale face aux crises et la capacité à s'adapter aux transformations rapides ;
  - 2.4. la promotion d'instruments juridiques et d'outils innovants du Conseil de l'Europe, notamment le Cadre de référence des compétences pour une culture démocratique et la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro), et leur utilisation élargie pour renforcer l'adhésion aux valeurs et aux processus démocratiques dans les États membres.
3. Dans son domaine de compétence, la sous-commission soutient les travaux des rapporteurs et des commissions concernant la conception et la préparation des rapports, ainsi que leur suivi ; elle peut accomplir d'autres tâches mentionnées dans le mandat général applicable à toutes les commissions de l'Assemblée, tel qu'énoncé dans la Résolution 1842 (2011).

### ***Mandat de la Sous-commission de la jeunesse et de la société du futur (AS/Cult/Y)***

1. La sous-commission examine les sujets relatifs aux politiques de jeunesse et à l'engagement constructif de la jeunesse dans la vie démocratique, en lien avec les principales grandes transformations sociétales induites par les progrès scientifiques et technologiques et la société de l'information, en cherchant à identifier les opportunités et les défis pour la société du futur, et dans le contexte de la feuille de route définie dans la Déclaration de Reykjavik du 17 mai 2023 ainsi que de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030.
2. La sous-commission examine en particulier :
  - 2.1. l'autonomisation des jeunes et leur accès aux droits politiques, sociaux, éducatifs, économiques et culturels ; les réponses politiques aux difficultés croissantes rencontrées par les jeunes dans la jouissance effective de ces droits ;
  - 2.2. la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et à la promotion des valeurs fondamentales et de la culture démocratique ;
  - 2.3. l'engagement des jeunes dans la construction de sociétés inclusives ; la création d'un espace démocratique pluraliste pour les organisations de jeunesse et des possibilités de dialogue intergénérationnel ;
  - 2.4. la jeunesse et la science : travailler avec les jeunes pour encourager la recherche et la pensée innovante à l'ère numérique et orienter les progrès vers des sociétés durables.

3. Dans son domaine de compétence, la sous-commission soutient les travaux des rapporteurs et des commissions concernant la conception et la préparation des rapports, ainsi que leur suivi ; elle peut accomplir d'autres tâches mentionnées dans le mandat général applicable à toutes les commissions de l'Assemblée, tel qu'énoncé dans la Résolution 1842 (2011). Elle s'efforce également de renforcer la coopération avec le Conseil consultatif sur la jeunesse du Conseil de l'Europe et d'autres structures de jeunesse aux niveaux national et international.

***Mandat de la Sous-commission des médias et de la société de l'information (AS/Cult/MIS)***

1. La sous-commission examine les sujets relatifs à la liberté d'expression et d'information et traite des défis de nature juridique, sociétale, éducative, culturelle et éthique posés par les avancées des technologies de l'information et de la communication (TIC) et par la société de l'information, visant à identifier des réponses politiques adaptées au niveau européen et/ou national.

2. La sous-commission examine, en particulier :

- 2.1. les menaces au droit à la liberté d'expression, hors ligne et en ligne, et l'action politique pour contrer ces menaces, y compris la promotion et le soutien de la Campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes ;
- 2.2. l'accès à une information de qualité, la transparence des sources d'information et la lutte contre la manipulation de l'information ;
- 2.3. l'impact de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative, couplée à des méthodes de profilage de plus en plus sophistiquées et intrusives, sur le flux d'informations et la fiabilité des informations disponibles sur Internet.

3. Dans ses domaines de compétence, la sous-commission soutient les travaux des rapporteurs/eures et de la commission concernant les propositions visant à établir des rapports ainsi que l'élaboration et le suivi des rapports ; elle peut aussi remplir d'autres tâches mentionnées dans le mandat général applicable à toutes les commissions de l'Assemblée, conformément à la Résolution 1842 (2011).

## **ANNEXE II : PROJET DE MANDAT DU/DE LA RAPPORTEUR.E GENERAL.E SUR LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT**

**Dénomination** : Rapporteur.e général.e sur la gouvernance et l'éthique dans le sport

**Durée du mandat** : un an renouvelable, limité au maximum à deux ans

**Objet** : le/la Rapporteur.e général.e sur la gouvernance et l'éthique dans le sport a pour vocation d'examiner et d'intervenir sur les questions relatives à la politique du sport et le rôle du sport en tant que vecteur de valeurs et facteur de lien social et maintien de la paix.

### **Compétences :**

Le/la Rapporteur.e général.e a pour mission de:

- suivre les travaux d'autres Commissions de l'Assemblée et d'assurer la liaison avec les rapporteurs qui traitent des questions concernant le sport sous d'autres angles, tels que : droits humains et libertés fondamentales en général, égalité de genres et non-discrimination, protection des groupes vulnérables, lutte contre la criminalité organisée, migration et intégration, santé, impact social, culturel, économique, technologique et environnemental ;
- assurer une bonne interaction entre les travaux des commissions dans ce domaine et les activités d'autres commissions, en recherchant d'éventuelles collaborations et synergies ;
- suivre les activités et entretenir des relations de travail avec l'Accord partiel élargi sur le sport (EPAS) du Conseil de l'Europe, et de conseiller la commission sur les questions émergentes et les travaux pertinents de l'APES et du secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe ;
- suivre les activités et entretenir des relations de travail avec les grandes organisations sportives et les ONG dans le domaine du sport ;
- assurer, la liaison avec les parlements nationaux ainsi que les organisations internationales, intergouvernementales, interparlementaires ou d'autres organisations pertinentes;
- promouvoir et assurer le suivi et des résolutions et recommandations de l'Assemblée relevant de son domaine de travail.